

Le Six juin mil huit cent quatre-vingt-seize, à dix heures du matin

N° 8

ACTE DE MARIAGE de Louis, Jérôme, Alexandre, Castel

Castel  
et  
Castagnino

Agé de vingt six ans, né à La Gard département de Var le trente du mois de septembre mil huit cent soixante neuf profession de cultivateur domicilié à La Gard département de Var fils majeur de Alexandre Castel né à Piropu département de Var profession de cultivateur domicilié à La Gard département de Var et de Françoise, Rosalie, Misoulet, née à La Gard département de Var, son époux, sans profession, domicilié à La Gard (Var) Le père et la mère ici présents et consentants, d'une part, Et de Marguerite, Castagnino

Agée de vingt un ans, née à Vicoforte département de Alpes Maritimes le dix neuf du mois de septembre mil huit cent soixante quatre profession de journalière domiciliée à La Gard département de Var fille majeure de Marie, Castagnino né à La Gard département de Var profession de carrier domicilié à La Gard département de Var et de Vichai, Marguerite née à La Gard département de Var son épouse sans profession domiciliée à La Gard (Var) Le père et la mère ici présents et consentants, d'autre part;

Les actes préliminaires sont : 1° Les publications de mariage faites sans opposition, les dimanches dix sept et vingt quatre Mai mil huit cent quatre vingt seize, demeurés affichés pendant le délai voulu par la loi. 2° Vu l'acte de naissance du futur époux; 3° Vu l'extrait de l'acte de naissance de la future épouse;

et le tout en forme : de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi officier public, ainsi que du chapitre VI du titre V, livre premier du Code civil sur le mariage, concernant les droits et devoirs respectifs des époux.

Et de même suite, conformément à l'article 76 du Code civil modifié par la loi du 18 juillet 1850, les futurs époux ont déclaré qu'il n'a été fait aucun contrat de mariage à la date du du



mi huit cent par devant moi notaire à département de Les contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un Marguerite, Castagnino et l'autre Louis, Jérôme, Alexandre, Castel

Le tout en présence de Sardanu, Dominique domicilié à La Gard département de Var Agé de cinquante trois ans, profession de cultivateur De Réjeut, Smand domicilié à La Gard département de Var Agé de vingt neuf ans, profession de cultivateur De Panatier, Abanid domicilié à La Gard département de Var Agé de soixante ans, profession de gard champêtre Et de Castel, Casan domicilié à La Gard département de Var Agé de trent deux ans, profession de cultivateur

Après quoi moi Adolphe Lambert adjoint délégué par Monsieur le Maire de La Gard, faisant fonctions d'Officier de l'état civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies en mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune et qui a été signé, avec moi, par toutes les parties à l'exception de la mère du futur, et de sa père et mère de la future qui ont déclaré ne savoir signer. Vu et approuvé dix sept mots rayés unis.

Castel  
H. Castagnino  
Castel  
Gardanne

Adolphe Lambert  
Castel